

Communiqué de presse

Projet EU INC. : une attaque frontale contre les travailleurs !

Nous l'avons déjà souligné, les néoprogressistes ne sont jamais que des ultralibéraux, et ceux de Bruxelles ne font pas exception.

Lors des élections européennes, ces néoprogressistes nous assuraient qu'une attention particulière serait portée au monde du travail.

Avec le projet EU INC., cette attention est loin d'être bienveillante. Sous couvert de simplification (faut-il le rappeler, dans cette langue, cela veut dire remise en cause et régression), le projet défendu par la Commission remet en cause directement les droits sociaux nationaux.

En un clic, on crée sa société dans n'importe quel pays de son choix, sans contrainte administrative, bancaire ou financière et l'e-entrepreneur va faire son forum shopping pour s'installer dans le pays où les contraintes fiscales, sociales et judiciaires sont les plus faibles. L'e-entrepreneur n'a aucune obligation de s'installer physiquement dans le pays choisi, le siège n'est alors qu'une simple boîte à lettres.

Une fois créée, l'entreprise va pouvoir recruter dans tous les pays de l'UE sous contrat du siège de l'entreprise, avec la législation du travail de ce pays...

La Commission européenne le déclare haut et fort : « c'est impossible, car le Règlement ROME 1 constitue un filet de sécurité garantissant les règles locales incontournables comme les salaires ».

Autre caractéristique d'ultralibéraux-néoprogressistes, c'est leur propension à nous faire prendre des vessies pour des lanternes !

Lorsque le salarié va signer son contrat dans la langue du pays du siège de la société, la compréhension va être plus que périlleuse. En cas de problème dans l'exécution du contrat que pourra faire, par exemple, l'inspection du travail française puisque la société n'est qu'une boîte à lettres ? Ne parlons pas d'un recours du salarié devant le juge, car nous sommes dans le régime du droit international privé qui est totalement exorbitant financièrement pour le particulier.

Le *filet de sécurité* invoqué par la Commission n'est qu'un trompe-l'œil !

Avec ce projet, la Commission décide de s'en prendre frontalement aux salariés et ouvre la voie à un bouleversement social au sein de toute l'Europe. Le but est bien de réduire les droits sociaux, y compris les salaires. Il s'agit aussi de revenir à une individualisation de la relation de travail afin de mieux précariser le salarié. Disons-le franchement : ce projet est une honte pour l'Europe qui se voulait incarner, à l'origine, l'Europe des peuples (cf. Traité de Paris).

Montreuil, le 15 juin 2026

Contact presse
Stéphane Flégeau
06 64 99 30 02